

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**NOMBRE DE MEMBRES**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56

**DATE DE LA CONVOCATION**

15/06/2023

**DATE D'AFFICHAGE**

**27 JUN 2023**

**DEPOT EN PREFECTURE**

**27 JUN 2023**

**Convention relative à la mise en œuvre du Transport d'utilité sociale (TUS) avec Familles rurales avesnois Mormal (FRAM)**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

**SEANCE DU 22 JUN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

**Etaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Marie-Pierre LARA, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Frédéric CARRE, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, M. Amar GOUGA, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT\*, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, Mme Anne-Marie DA SILVA PEREIRA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : Mme Pierrette GUIOST, M. Georges BROXER, M. Alain GERARD, M. Patrick PIANA, Mme Catherine MOREL

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M. Henry-Louis BOURGOIS, M. Christophe LEGROUX, M. Benoit GUIOST, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Marie DUBOIS,

**Etaient excusé(e)s** : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M. François RONCHIN, Mme Roxane GHYS, M. Thierry SOSZYNSKI,

\* M. Jean-Baptiste GUIOT a pas pris part au vote à partir de la délibération 32-2023.

**38-2023.Objet : Convention relative à la mise en œuvre du Transport d'utilité sociale (TUS) avec Familles rurales avesnois Mormal (FRAM)**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans le cadre de sa démarche Communauté amie des aînés (CADA) la communauté de communes du Pays de Mormal propose depuis fin 2019 la mise en relation entre les seniors du territoire et des professionnels proposant des solutions de transport, dont du transport solidaire, via la plateforme Déplacezvous.fr. En mars 2020, la communauté de communes du Pays de Mormal s'est saisie de la compétence mobilité conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019, devenant ainsi la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son banc territorial.

Un des services de transport solidaire proposé sur la plateforme Déplacezvous.fr est porté par l'association Familles rurales avesnois Mormal (FRAM). Sur les 12 derniers mois, 470 demandes de transport ont été enregistrées sur Déplacezvous.fr, dont 94% vers FRAM. Fin 2022, face à la saturation du service et à la nécessité pour FRAM de se mettre en conformité avec le code des transports, l'évolution du transport solidaire vers un transport d'utilité sociale TUS a été engagée.

*Le transport d'utilité sociale (TUS) est un service de transport organisé exclusivement par des associations qui facilite le quotidien de ceux qui en bénéficient en les amenant chez le médecin, faire leurs courses, voir leurs proches, etc. Outil de solidarité locale, cet accompagnement contribue à renforcer les liens sociaux. Ce service est mis en place à l'attention de personnes dont l'accès aux transports publics collectifs ou particuliers est limité du fait de ses revenus ou de sa localisation géographique (critères précisés R.3133-1 à 5 du code des transports). Ce service est fourni à titre non onéreux avec la possibilité de demander aux personnes transportées une participation aux coûts, plafonnée à 0,32 euros par kilomètre parcouru.*

Ce service sera porté par Familles Rurales Avesnois Mormal en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Mormal. Il reposera sur la création d'un réseau de conducteurs solidaires et bénévoles chargés de transporter les personnes rencontrant des problèmes de mobilité. Ces bénévoles seront encadrés par un coordinateur salarié de FRAM.

Ce dispositif sera accessible à tous les habitants majeurs du Pays de Mormal. Pour bénéficier du service, les personnes transportées et les chauffeurs bénévoles adhèrent à l'association FRAM en versant une cotisation annuelle.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de :

- D'autoriser le président à signer la convention relative à la mise en œuvre du Transport d'utilité sociale (TUS) avec Familles rurales avesnois Mormal,
- D'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € à Familles rurales avesnois Mormal pour l'activité TUS.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

**Décide :**

- D'autoriser le président à signer la convention relative à la mise en œuvre du Transport d'utilité sociale (TUS) avec Familles rurales avesnois Mormal,
- D'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € à Familles rurales avesnois Mormal pour l'activité TUS.

Fait et délibéré le 22 juin 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **27 JUIN 2023**
- De la publication le :

Le président

Guislain GAMBIEUR :

**27 JUIN 2023**



le secrétaire

Erlem FRANCOIS



Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230622-38\_2023DEL-DE